



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 29 juin 2020 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :

Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement ou identifiés individuellement par voie téléphonique forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisées à prendre part aux débats, à délibérer et à voter en transmettant leurs intentions à la directrice générale qui assure le suivi avec les membres du conseil assistant par voie téléphonique et communique leurs positions au Maire, monsieur Michel Plourde.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur le site Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS:

Monsieur le Maire souhaite saluer et féliciter monsieur Marco Guay qui terminera sous peu la construction de son entreprise, Portes Promax de même que son frère, Éric Guay qui effectue également de grandes transformations chez Pieux Extrême. Il souhaite également féliciter monsieur Daniel Bégin pour l'implantation de son entreprise de construction sur la route 116.

Au village, une nouvelle galerie d'art a vu le jour. Félicitations monsieur Perkins pour votre belle galerie.

211-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé :
L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2.0 PROCÈS-VERBAUX
- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2020 **Annexe 2.1**
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2020 **Annexe 2.2**
- 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2020 **Annexe 2.3**
- ~~2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2020 **Annexe 2.4**~~
- 3.0 ADMINISTRATION FINANCE
- 3.1 Financement municipal – Renouvellement – Résolution de concordance – Adoption **Annexe 3.1**
- 3.2 Financement municipal – Résolution d'adjudication – Adoption **Annexe 3.2**
- 3.3 Emploi été Canada – Protocole d'entente- Autorisation de signatures **Annexe 3.3**
- 3.4 Règlement numéro 212-2020 – Incitatifs au développement économique – Avis de motion et présentation **Annexe 3.4**
- 3.5 Corporation de développement économique de Danville – Prêt temporaire – Autorisation **Annexe 3.5**
- 4.0 ADMINISTRATION DIVERS
- ~~4.1 Diffusion des conseils – Achat d'équipements – Autorisation **Annexe 4.1**~~
- 4.2 Kezber – Offre de service – Acceptation **Annexe 4.2**
- 4.3 Kezber – Offre de service – Migration vers Office 365 **Annexe 4.3**
- 4.4 FQM – Conversion du réseau d'éclairage de la Ville – Étude – Autorisation
- 4.5 Demande de l'Association des transporteurs en vrac – Appel d'offres – Adoption du principe **Annexe 4.5**
- 5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES
- 5.1 Équité salariale – Exercice de maintien – Nomination des membres du comité
- 5.2 Convention collective des employés municipaux – Renouvellement – Nomination des membres du comité
- 5.3 Politique des conditions de travail du personnel cadre – Renouvellement - Nomination des membres du comité
- 5.4 Politique des conditions de travail personne cadre incendie – Renouvellement – Nomination des membres du comité
- 5.5 Inspecteur en bâtiment – Démission – Information
- 5.6 Inspecteur en bâtiment – Ouverture de poste - Autorisation
- 5.7 Technicien en gestion des immeubles – MRC des Sources – Embauche – Information
- QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)
- 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 6.1 Opérateur Journalier – Embauche
- 6.2 EXP – Offre de services – Développement Craig Frost et Rue Auclair – Acceptation **Annexe 6.2**
- 6.3 Usine de traitement d'eau – Remplacement de l'air climatisé – Autorisation **Annexe 6.3**
- 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS
- 7.1 Transport Grayson – Fusion de terrains – Autorisation **Annexe 7.1**
- 7.2 Règlement numéro 210-2020 relatif à l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel – Avis de motion et présentation du projet de règlement **Annexe 7.2**
- 7.3 Règlement numéro 211-2020 remplaçant les Règlements numéro 136-2014 et 167-2017 relatifs aux animaux – Avis de motion et présentation du projet de règlement **Annexe 7.3**
- 7.4 Concours Danville Fleurie – Nomination des membres du jury
- 7.5 Concours Danville Fleurie – Détermination des prix
- 7.6 Demande d'installation de food truck permanent pour la saison estival – Décision
- 7.7 Mante du Carré – Demande pour terrasses et utilisation du parc
- 7.8 Restaurant La Binnerie – Demande pour terrasse
- 7.9 Résolutions numéros 174-2020 et 175-2020 – Modification – Autorisation
- 8.0 SERVICE INCENDIE
- 8.1 Activités de prévention – Reprise – 6 juillet 2020 – Information
- 9.0 DEMANDES DIVERSES
- 9.1 Symposium des Arts de Danville – Demande d'aide financière – Décision **Annexe 9.1**
- 9.2 Défi Handicap des Sources – Demande de soutien – Camp d'été – Décision **Annexe 9.2**



No de résolution
ou annotation

- 9.3 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Adhésion commune Zyco–
Décision **Annexe 9.3**
9.4 Ravir - Semaine de la culture – Demande de soutien financier – Décision **Annexe 9.4**
9.5 Théâtre Effet V – Modification du lieu de prestations **Annexe 9.5**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

10.0 CORRESPONDANCE

- 10.1 Fondation de la Faune du Québec – Aménagement d'une tour d'observation – Refus
Annexe 10.1
10.2 MTQ – Modifications phasage et marquage – Intersection routes 116 et 255 –
Information **Annexe 10.2**
10.3 MRC des Sources – Résumé de la séance du 22 juin 2020 **Annexe 10.3**
10.4 J.P. Cadrin évaluateurs – Reprise des activités d'inspection
10.5 Canal Info + - Lettre de mi-année **Annexe 10.5**

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

12.0 VARIA

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 13 juillet 2020 à 19 heures

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2.0 PROCÈS-VERBAUX

212-2020

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2020 et d'autoriser sa
signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

213-2020

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2020 et d'autoriser sa
signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

214-2020

2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2020

CONSIDÉRANT la renonciation des élus à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2020 et d'autoriser
sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2020

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



No de résolution
ou annotation

215-2020

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Financement municipal – Renouvellement – Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 597 200 \$ qui sera réalisé le 7 juillet 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Danville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 597 200 \$ qui sera réalisé le 7 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
33-2002	172 600 \$
108-2012	61 900 \$
143-2014	362 700 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 7 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 janvier et le 7 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	114 100 \$	
2022.	116 700 \$	
2023.	119 400 \$	
2024.	122 000 \$	
2025.	125 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

216-2020

3.2 Financement municipal – Résolution d'adjudication - Adoption

Date d'ouverture :	29 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	7 juillet 2020
Montant :	597 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 7 juillet 2020, au montant de 597 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution
ou annotation

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

114 100 \$	1,77000 %	2021
116 700 \$	1,77000 %	2022
119 400 \$	1,77000 %	2023
122 000 \$	1,77000 %	2024
125 000 \$	1,77000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,77000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

114 100 \$	1,20000 %	2021
116 700 \$	1,25000 %	2022
119 400 \$	1,35000 %	2023
122 000 \$	1,50000 %	2024
125 000 \$	1,60000 %	2025

Prix : 98,89700

Coût réel : 1,82858 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

114 100 \$	1,92000 %	2021
116 700 \$	1,92000 %	2022
119 400 \$	1,92000 %	2023
122 000 \$	1,92000 %	2024
125 000 \$	1,92000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,92000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 7 juillet 2020 au montant de 597 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 33-2002, 108-2012 et 143-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

217-2020

3.3 Emploi été Canada – Protocole d'entente – Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT la possibilité de se voir reconnaître un poste d'animateur de terrain de jeux;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis par Emploi et Développement Social Canada;


EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU


D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente soumis par Emploi et Développement Social Canada pour l'obtention d'une aide financière pour l'embauche d'un étudiant à titre d'animateur de camps de jour.


ADOPTÉE

3.4 Règlement numéro 212-2020 – Incitatifs au développement économique – Avis de motion et présentation

AVIS DE MOTION est donné par madame Ginette Pinard à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>numéro 212-2020 établissant des incitatifs au développement économique sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p>Ce projet de règlement établira des incitatifs au développement économique permettant aux entreprises effectuant des rénovations augmentant la valeur des bâtiments de leur entreprise ou à toute nouvelle entreprise d'obtenir le versement d'un incitatif équivalent à des pourcentages dégressifs de leur taxation. Ainsi, la première année d'admissibilité permettrait de recevoir un incitatif équivalant à 100 % des taxes foncières établies pour la valeur du bâtiment neuf ou de la valeur ajoutée au bâtiment par des rénovations.</p> <p>La deuxième année, l'incitatif serait de 75 %, la troisième année de 50 % et la quatrième et dernière année de 25%.</p> <p>Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population. Il sera disponible sur le site internet de la Ville de Danville suite à son adoption.</p>
<p>218-2020</p>	<p>3.5 Corporation de développement économique de Danville – Prêt temporaire - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la construction du projet Eddynet débuté par la Corporation de développement économique de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les ententes de financement convenues pour ce projet;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des lotissements et le traitement des dossiers sont à finaliser pour obtenir le déboursé des prêts autorisés pour ce projet;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la bâtisse est en cours de construction et que le contracteur est justifié d'obtenir un paiement partiel des travaux effectués;</p> <p>CONSIDÉRANT le peu de liquidités de la Corporation de développement économique de Danville Inc.;</p> <p>CONSIDÉRANT la reddition de compte présentée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CONSENTIR à la Corporation de développement économique de Danville un prêt temporaire de 150 000 \$ remboursable le ou avant le 31 décembre 2020.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à faire le virement bancaire requis pour donner suite audit prêt.</p> <p>Ce prêt sera effectué à partir des sommes disponibles dans la réserve de développement économique de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>
	<p>4.1 Diffusion des conseils – Achat d'équipements - Autorisation</p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>
<p>219-2020</p>	<p>4.2 Kezber – Offre de service - Acceptation</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Kezber pour une banque d'heure de support technique et informatique;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources et ses municipalités seront toutes desservies par Kezber;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de travailler avec ce fournisseur vu que l'internet est fourni par la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette banque de service nous permet de bénéficier de taux réduit pour l'exécution de travaux;</p> <p>CONSIDÉRANT les travaux informatiques planifiés en 2020 par la MRC des Sources, lesquels entraîneront des modifications importantes sur nos équipements;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ACCEPTER l'offre de service déposée par Kezber en date du 5 juin 2020 pour une banque d'heures support TI-100h.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à donner suite à ladite offre de service et à utiliser les services au besoin pour la résolution de problématique informatique.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>220-2020</p>	<p>4.3 Kezber – Offre de service – Migration vers Office 365</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Kezber pour étudier et effectuer, si besoin est, la migration de nos serveurs vers Office 365;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette migration faciliterait le télétravail et permettrait un remplacement des appareils téléphoniques lesquels doivent être éventuellement changés;</p> <p>CONSIDÉRANT l'estimé de temps requis pour cette migration;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la migration des services de la Ville vers Office 365 selon le rythme souhaité par l'administration.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>221-2020</p>	<p>4.4 FQM – Conversion du réseau d'éclairage de la Ville – Étude - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre reçue de la FQM pour participer à un programme d'achat regroupé pour la modernisation du réseau d'éclairage de la Ville de Danville qui permettrait de passer au DEL;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en adhérant au programme, la Ville pourrait bénéficier d'économies significatives;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait également de réduire l'empreinte environnementale de la Ville et de réduire les coûts d'énergie à payer;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre permettant d'obtenir une analyse d'opportunité sans frais, ni engagement de notre part;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à participer à l'analyse d'opportunité proposée par la FQM.</p> <p>DE MANIFESTER l'intérêt de la Ville de Danville à participer au programme d'achat regroupé de la FQM pour moderniser ses systèmes d'éclairage et réduire son empreinte environnementale.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>222-2020</p>	<p>4.5 Demande de l'Association des transporteurs en vrac – Appel d'offres – Adoption du principe</p> <p>CONSIDÉRANT la demande déposée par l'Association des transporteurs en vrac de la région visant à inclure dans les appels d'offres effectués par la Ville de Danville une clause priorisant les transporteurs en vrac de la région lorsqu'applicable;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté du conseil de prioriser les services locaux lorsque possible;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AJOUTER dans les appels d'offres effectués par la Ville de Danville une clause priorisant les transporteurs en vrac de la région lorsqu'applicable.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>223-2020</p>	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p> <p>5.1 Équité salariale – Exercice de maintien – Nomination des membres du comité</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit réaliser son exercice de maintien de l'équité salariale en 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est opportun de désigner les membres du comité patronal pour pouvoir amorcer l'exercice;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER monsieur Daniel Pitre, madame Nathalie Boissé et la directrice générale pour siéger sur le comité patronale de l'exercice de maintien de l'équité salariale.</p> <p>Madame Ginette Pinard révisera le tout et fera le lien entre les divers comités de négociations.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>224-2020</p>	<p>5.2 Convention collective des employés municipaux – Renouvellement – Nomination des membres du comité</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux viendra à échéance le 31 décembre 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres du comité patronal pour négocier le renouvellement de la convention collective;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER madame Ginette Pinard, monsieur le Maire, Michel Plourde, monsieur Jean-Guy Laroche et la directrice générale pour siéger sur le comité patronale de négociations de la convention collective des employés municipaux.</p> <p>Madame Ginette Pinard révisera le tout et fera le lien entre les divers comités de négociations.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>225-2020</p>	<p>5.3 Politique des conditions de travail du personnel cadre – Renouvellement – Nomination des membres du comité</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la politique des conditions de travail du personnel cadre est échue depuis le 31 décembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les augmentations salariales ont été consenties en 2019 et 2020 suivant les mêmes pourcentages que les employés syndiqués;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres du comité patronal pour négocier le renouvellement de la politique;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER madame Ginette Pinard, monsieur le Maire, Michel Plourde, et la directrice générale pour siéger sur le comité patronal de négociations du renouvellement de la politique des conditions de travail du personnel cadre.</p> <p>Madame Ginette Pinard révisera le tout et fera le lien entre les divers comités de négociations.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>226-2020</p>	<p>5.4 Politique des conditions de travail du personnel cadre incendie – Renouvellement – Nominations des membres du comité</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la politique des conditions de travail du personnel cadre incendie est échue depuis le 31 décembre 2018;</p>



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les augmentations salariales ont été consenties en 2019 et 2020 suivant les mêmes pourcentages que les employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de désigner les membres du comité patronal pour négocier le renouvellement de la politique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER messieurs Simon Chênevert et Jean-Guy Laroche de même que la directrice générale pour siéger sur le comité patronal de négociations du renouvellement de la politique des conditions de travail du personnel cadre incendie.

Madame Ginette Pinard révisera le tout et fera le lien entre les divers comités de négociations.

ADOPTÉE

5.5 Inspecteur en bâtiment – Démission – Information

Monsieur le Maire, Michel Plourde, dépose la démission de l'inspectrice municipale, madame Anne-Sophie Lachance. Cette dernière reprend de nouvelles études et sera disponible à temps partiel, le temps que nous trouvions la personne qui la remplacera.

De plus, dépendamment de son horaire de cours, elle est disposée à nous offrir des heures de travail.

Le tout est soumis à titre d'information.

227-2020

5.6 Inspecteur en bâtiment – Ouverture de poste - Autorisation

CONSIDÉRANT la démission de l'inspectrice en bâtiment;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Danville en matière d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ouvrir un poste pour combler ce départ;

CONSIDÉRANT la description de tâches proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la description de tâches proposée avec les modifications suggérées par monsieur le Maire, Michel Plourde, et les commentaires qui seront suggérés par les autres membres du conseil, s'il y a lieu.

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE

5.7 Technicien en gestion des immeubles – MRC des Sources – Embauche – Information

Monsieur le Maire, Michel Plourde, informe les membres du conseil que la MRC des Sources a procédé à l'embauche d'un technicien en gestion des immeubles. Ce technicien pourra être utilisé par les municipalités faisant partie de la MRC des Sources. La Ville de Danville a d'ailleurs réservé un bloc d'heures totalisant 400 heures pour une période d'un an pour un soutien de ce technicien auprès de l'administration municipale, le 7 octobre 2019.


Le tout est soumis à titre d'information.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-François Beauregard demande d'expliquer le mode de fonctionnement des requêtes déposées sur le site de la Ville de Danville et la numérotation qui est affectée aux dites requêtes.

La directrice générale explique que les requêtes sont lues à chaque jour et transmises au service concerné. Si la requête est entrée au système, un numéro lui est à ce moment attribué. La numérotation suit l'ordre d'entrée des requêtes dans le système. Il arrive parfois que les requêtes soient traitées sans qu'elles ne soient entrées dans le système.

Pour votre information, la requête de monsieur Beauregard est la 556^e requête du système. Seule l'année change et la numérotation des requêtes se poursuit de façon séquentielle.

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>228-2020</p>	<p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p> <p>6.1 Opérateur – Journalier - Embauche</p> <p>CONSIDÉRANT l'ouverture de poste pour un poste d'opérateur-journalier diffusée en mai 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT les candidatures reçues;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'EMBAUCHER à titre d'opérateur journalier monsieur Éric Lebel-Martin rétroactivement au 15 juin 2020. Ce salarié sera soumis à une période de probation exceptionnelle de 1 800 heures sur une période de vingt-quatre (24) mois. Son salaire sera celui de la classe d'emploi opérateur-journalier, classe 1.</p> <p>Monsieur Éric Lebel-Martin s'engage à obtenir son permis de chauffeur classe 3 d'ici l'expiration d'un délai raisonnable (environ 3 mois).</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>229-2020</p>	<p>6.2 EXP – Offre de services – Développement Craig Frost et rue Auclair - Acceptation</p> <p>CONSIDÉRANT les travaux de desserte projetés sur la rue Auclair et sur la rue requise pour desservir le développement projeté par le propriétaire du lot 4 077 566, monsieur Craig Frost ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de services reçue d'EXP, ingénieurs conseils pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'une éventuelle desserte datée du 19 mai 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire pour pouvoir éventuellement aller de l'avant dans ce projet;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer l'offre de services d'EXP telle que présentée dans sa version du 19 mai 2020 suivant un prix budget de plus ou moins 6 000 \$, le temps étant facturé sur une base de taux horaire, néanmoins.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à effectuer les travaux requis pour l'obtention de l'étude préliminaire souhaitée par la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>230-2020</p>	<p>6.3 Usine de traitement d'eau – Remplacement de l'air climatisé - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT le bris survenu sur l'unité de climatisation installée à l'usine de traitement d'eau il y a plusieurs années;</p> <p>CONSIDÉRANT l'inspection effectuée lors de la demande de réparation;</p> <p>CONSIDÉRANT le constat à l'effet que l'unité doit être remplacée;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission reçue de Climco Service en date du 29 mai 2020 au montant de 2 100 \$, taxes en sus;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le changement de l'unité de climatisation de l'usine de traitement des eaux, le tout suivant la soumission reçue de Climco Service en date du 29 mai 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
<p>231-2020</p>	<p>7.1 Transport Grayson – Fusion de terrains - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 686 224 sis au 1191, route 116 souhaite pouvoir lotir son lot et que lors de la demande, il a été constaté que le Règlement de lotissement numéro 148-2015 ne fait pas de distinction entre les lots desservis, partiellement desservis ou non desservis quant à la superficie des lots requise;</p>



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce lot est desservi par les services de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres zones prévoient des superficies différentes lorsque les lots sont desservis;

CONSIDÉRANT QU'il appert clairement qu'il s'agit d'une erreur dans la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale du lot doit être définie avant de débiter la modification réglementaire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de modifier la réglementation pour tenir compte des services desservant le lot;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre la modification réglementaire appropriée pour la réalisation du projet présenté.

ADOPTÉE

7.2 Règlement numéro 210-2020 relatif à l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel – Avis de motion et présentation du projet de règlement

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Laroche à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 210-2020 relatif à l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel.

Ce projet de règlement établira les modalités permettant aux propriétaires de lots sis en milieu résidentiel d'élever des poules pondeuses.

Ce règlement a été rédigé après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville auxquels se sont joints un représentant des demandeurs au droit d'élevage des poules pondeuses et un membre du comité agro-rural de la Ville de Danville.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population. Il sera disponible sur le site internet de la Ville de Danville suite à son adoption.

7.3 Règlement numéro 211-2020 remplaçant les Règlements numéros 136-2014 et 167-2017 relatifs aux animaux – Avis de motion et présentation du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a donné mandat à la SPAA pour la gestion des animaux sur son territoire par la résolution numéro 245-2019 du 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation relative aux animaux ne prévoyait aucune disposition relative aux chats;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de gérer les chats sur son territoire et ainsi de réduire le nombre de chats errants;

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 211-2020 remplaçant les Règlements numéros 136-2014 et 167-2017 relatifs aux animaux.

Ce projet de règlement reprendra les dispositions contenues aux règlements numéros 136-2014 et 167-2017 relatifs à la gestion des animaux sur son territoire en plus d'ajouter des dispositions relatives aux chats.

Ce règlement fait suite à plusieurs demandes des résidents de la Ville de Danville pour que la Ville gère les chats sur son territoire.


Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population. Il sera disponible sur le site internet de la Ville de Danville suite à son adoption.


232-2020


7.4 Concours Danville Fleurie – Nomination des membres du jury


CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de mettre sur pied un concours intitulé Danville Fleurie visant à récompenser les aménagements paysagers réalisés sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du concours ont été approuvées par les membres du conseil;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres du jury;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les prix octroyés pour les plus beaux aménagements seront déterminés ultérieurement;</p> <p>CONSIDÉRANT les suggestions transmises par le comité pour les membres du jury à désigner;</p> <p>CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de conserver les noms des membres du jury secrets jusqu'aux visites des aménagements;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER messieurs Jean-Guy Dionne et Jean-Guy Laroche pour nommer les membres du jury du concours Danville Fleurie et;</p> <p>DE MANDATER messieurs Jean-Guy Dionne et Jean-Guy Laroche pour suivre le dossier tout au long du concours afin de s'assurer du respect de la volonté des membres du conseil pour ce concours.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7.5 — Concours Danville Fleurie — Détermination des prix</p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>
	<p>7.6 — Demande d'installation de Food truck permanent pour la saison estivale — Décision</p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>
	<p>7.7 Mante du Carré – Demande pour terrasses et utilisation de parc</p> <p>Après discussions entre les membres du conseil, un comité formé de madame Ginette Pinard, monsieur Simon Chênevert, monsieur Alain Roy et madame Vendette ira voir les lieux et les demandeurs demain et suite à ces rencontres, une décision sera prise par les membres du conseil.</p> <p>Le dossier est donc en attente de cette visite.</p>
	<p>7.8 Restaurant la Binnerie – Demande pour terrasse</p> <p>Après discussions entre les membres du conseil, un comité formé de madame Ginette Pinard, monsieur Simon Chênevert, monsieur Alain Roy et madame Vendette ira voir les lieux et les demandeurs demain et suite à ces rencontres, une décision sera prise par les membres du conseil.</p> <p>Le dossier est donc en attente de cette visite.</p>
<p>233-2020</p>	<p>7.9 Résolutions numéros 174-2020 et 175-2020 – Modification - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT les résolutions numéros 174-2020 et 175-2020 adoptées le 25 mai 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces résolutions mandataient monsieur le Maire, Michel Plourde, et la directrice générale pour signer les actes de vente des lots 6 226 592 et 6 226 593;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, Michel Plourde, n'a pu se présenter à la signature des actes de vente en raison d'une urgence survenue à son travail;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il était difficile pour le notaire instrumentant de fixer une autre date pour la signature desdits actes de vente en raison d'événements personnels l'obligeant à s'absenter du bureau;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MODIFIER les résolutions numéros 174-2020 et 175-2020 de façon à ce que la directrice générale soit autorisée à signer seule lesdits actes de vente.</p> <p>DE RATIFIER la signature des actes de vente par la directrice générale en date du 10 juin 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

 No de résolution ou annotation	8.0 SERVICE INCENDIE
	8.1 Activités de prévention – Reprise – 6 juillet 2020 – Information La directrice générale informe les membres du conseil que les activités de prévention du service d'incendie de Danville reprendront le 6 juillet 2020 dans le respect des règles de distanciation établies par la Santé publique. Le tout est soumis à titre d'information.
	9.0 DEMANDES DIVERSES Symposium des arts de Danville – Demande d'aide financière - Décision Ce point est reporté à une séance ultérieure.
234-2020	9.2 Défi Handicap des Sources – Demande de soutien – Camp d'été - Décision CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Défi Handicap des Sources pour la tenue de ses camps d'été; CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville soutient cet organisme depuis des années; CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC des Sources soutiennent cet organisme et que la MRC des Sources recommande le maintien de ce service dans la région; CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est établie suivant une aide financière de 200 \$ par enfant basé sur la participation et la provenance des enfants de l'année précédente; CONSIDÉRANT QUE 4 enfants du territoire de Danville ont participé à ce camp l'an dernier et que des frais de de base de 350 \$ s'ajoutent suivant l'entente convenue; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU DE VERSER à Défi handicap des Sources une aide financière de l'ordre de 1 150 \$ pour la tenue du camp d'été 2020. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
235-2020	9.3 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Adhésion commune Zyco - Décision CONSIDÉRANT la demande formulée par la Corporation de développement de l'Étang Burbank pour que la Ville, propriétaire des lieux, adhère avec ladite corporation à Zyco (Zone importante de conservation d'oiseaux); CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite préserver et mettre en valeur le parc de l'Étang Burbank; CONSIDÉRANT QUE cette adhésion rencontre les objectifs poursuivis par les deux entités; CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permettrait de faire connaître encore plus les sentiers de l'Étang Burbank et la présence des oiseaux qui s'y trouvent; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU D'ADHÉRER à ZYCO. DE MANDATER la directrice générale pour signer tous les documents requis pour cette adhésion. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
236-2020	9.4 Ravir – Semaine de la culture – Demande de soutien financier - Décision CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par RAVIR pour la tenue des activités de la Semaine de la Culture; CONSIDÉRANT QUE des évènements seraient organisés sur le territoire de la Ville de Danville le vendredi 25 septembre 2020;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a versé une aide financière de 2 500 \$ pour l'organisation et le déploiement des activités de la semaine de la Culture;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée à la Ville de Danville est de 200 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE VERSER à Ravir une aide financière de 200 \$ pour l'organisation et le déploiement des activités de la semaine de la Culture sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p>La publicité sera faite en temps opportun.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.5 Théâtre Effet V – Modification du lieu de prestation</p> <p>CONSIDÉRANT QU'Effet V avait été autorisé à tenir une prestation le samedi 18 juillet au gazebo du Centre Mgr Thibault;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande déposée par Théâtre Effet V pour modifier le lieu de prestation pour que la prestation se tienne dorénavant au parc sis au 29-31 du Carmel;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'étudier plus amplement la demande notamment en raison de la demande de terrasse temporaire formulée pour cet endroit.</p> <p>Le dossier est reporté à une séance ultérieure.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Beauregard se plaint d'une maison insalubre au Domaine Boudreau. Lorsque ce genre de plainte est déposé, le dossier est traité par le service d'urbanisme et n'est pas nécessairement entré dans le système. Dès que la pandémie nous le permettra, ces dossiers seront acheminés vers les tribunaux pour obtention d'un jugement nous permettant de régler ces problématiques. La directrice générale informe les citoyens qu'un promoteur privé achète actuellement des lots dans le domaine Boudreau dans le but de rénover ou remplacer les maisons existantes et ainsi d'améliorer le secteur.</p> <p>Monsieur Jean-François Girardin demande si les tests de fumée ont été faits. La directrice générale indique que les tests devraient se faire au début de la semaine. La Ville est toujours en attente des intervenants, lesquels subissent eux aussi les contrecoups de la pandémie.</p> <p>Madame Irène Desrochers demande si nous autorisons les animaux sauvages dans les résidences sur le territoire de la Ville de Danville. Techniquement les animaux sauvages ne sont pas permis dans la réglementation. La réglementation provinciale interdit également spécifiquement la conservation d'animaux sauvages. Il faudrait écrire à la Ville et la Ville fera des vérifications.</p> <p>Madame Anne Ferland demande si le ponton du Chemin de la Vallée est toujours sur notre liste de projets ? Oui, ce ponton comme plusieurs autres sont toujours sur notre liste et nous les changeons au fur et à mesure des interventions.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>Le Maire, Michel Plourde et la directrice générale résument le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> <p>Ils informent la population du nouveau marquage (signalisation) qui sera effectué par le MTQ à l'intersection des routes 116 et 255.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, fait état des décisions prises par le conseil des maires de la MRC des Sources lors de la séance du 22 juin 2020. Il fait état d'une aide financière pour la prévention des conséquences du cannabis. Cette aide financière permettra l'embauche d'une ressource en travail de rue.</p> <p>Suite à un appel d'offres, la firme Évimbec s'occupera dès 2021 de l'évaluation municipale de la MRC des Sources. C'est un retour après 5 ans d'absence. Monsieur le Maire souligne que les enquêtes gouvernementales ont certes permis de rétablir une saine concurrence lors des appels d'offres et des prix plus réalistes.</p>
	<p>11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Aucun rapport n'est déposé.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>12 VARIA</p> <p>Monsieur Simon Chênevert souhaite lever son chapeau aux employés de la Voirie qui ont fait de l'excellent travail, de l'asphalte et des coupes d'arbres malgré les chaleurs accablantes des derniers jours.</p> <p>Monsieur Daniel Pitre rappelle que le 6 avril 2020, nous avons mandaté la Firme Morency, avocats pour une formation. Il serait important de la dispenser.</p>
	<p>13 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>La prochaine assemblée sera le lundi 13 juillet 2020 à 19 heures. La plénière se tiendra le 6 juillet 2020. Une visite au centre Mgr Thibault sera tenue à cette date. Monsieur le Maire, Michel Plourde, a été visiter les lieux et sera donc absent. Selon toute probabilité, la séance sera à huis clos. Le conseil prendra donc les dispositions pour diffuser la séance sur Facebook. Un avis sera émis en temps opportun et les membres du conseil pourront prendre les questions du public.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Dion remercie la Ville de Danville pour l'épandage de calcium sur le Chemin de la Vallée. La directrice générale indique que l'épandage de calcium est débuté et qu'il se poursuivra après la pluie.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, offre les sincères sympathies des membres du conseil à monsieur Michel Côté, employé municipal et à sa conjointe, pour la perte de leur mère respective à moins d'un mois d'intervalle.</p> <p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.</p>
<p>237-2020</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 19 h 54</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale